



Le 1 novembre 2016

OBJET : ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE  
RENOUVELLEMENT 2016-2017

À tous les directeurs techniques,

**Dojangs à but non lucratif**

Comme vous le savez, le renouvellement pour l'assurance responsabilité civile est le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et ***afin de faire suite au renouvellement d'assurance responsabilité civile 2016-2017, s.v.p. notez les informations suivantes.***

***Afin de procéder au renouvellement, nous vous prions de nous contacter afin de nous aviser de votre réponse dans les meilleurs délais. Si vous êtes un dojang privé, s.v.p. nous faire parvenir une preuve de votre police d'assurance " avec la FQT mentionné comme assuré additionnel" car l'assurance responsabilité civile est obligatoire pour tous les dojangs affiliés à la FQT tel que résolu lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2011.***

Dès que nous obtiendrons réponse de votre part, sous peu, vous recevrez la facture de notre service de la gestion financière par courriel. Par la suite, nous vous ferons parvenir le certificat d'assurance par la poste confirmant le renouvellement de la police d'assurance responsabilité générale pour le terme du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 1<sup>er</sup> décembre 2017, souscrite par le Regroupement loisir et sport du Québec auprès de la Compagnie d'Assurance AIG. Cette année, l'assureur applique toujours un taux de 2.63\$ par membre.

**Dojangs privés**

Pour les dojangs privés qui n'ont pas d'assurance, si vous êtes intéressés à souscrire votre assurance auprès de notre courtier d'assurance, BFL Canada, voici les personnes contacts ci-dessous.

► BFL Canada - risques et assurances inc. est toujours le courtier d'assurance du Regroupement.



## **Votre assurance responsabilité civile en bref**

### RESUMÉ DES GARANTIES OFFERTES

Courtier : BFL CANADA risques et assurances inc.  
Assureur : Compagnie d'assurance AIG.

**Montants de garantie :**

Domage matériel /blessures corporelles : 5MM\$  
Préjudice personnel : 5MM\$ par événement  
Responsabilité locative : 5MM\$  
Couverture frais médicaux (d'un tiers) : 25 000\$ par personne  
Franchise : 0\$ blessure corporelle  
500\$ dommage matériel (ou tiers parties)

**Période de couverture :** 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 1<sup>er</sup> décembre 2017

Finalement, nous vous invitons à communiquer avec les personnes assignées à notre dossier sont :

Roxanne Jobin : 514-905-4335 rjobin@bflcanada.ca

Serge Roy : 514-905-4405 sroy@bflcanada.ca

Si vous nous avez déjà fait parvenir votre réponse en lien à votre adhésion à votre renouvellement d'assurance responsabilité civile 2016-2017, s.v.p. ignorez cette lettre.

Recevez nos meilleures salutations.

### **Signature**

**Jean Faucher,**  
Président, Fédération Québécoise Taekwondo

**Abdel Ilah Es Sabbar,**  
Directeur exécutif, Fédération Québécoise Taekwondo